

# Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 7 janvier 2020

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER et Mme Nathalie BEDIER Adjointes  
Mme Chantal LOUAISIL et Mme Sylvie BERSON  
Mr. Anthony SABIN, Mr Franck POIRIER

Membres absents : Mr François HAREL , Mr Yves COURNE

**Secrétaire de séance** : Mme Maryse BEYER

## **Ordre du jour**

1. Indemnités de l'agent recenseur
2. Préparation des élections municipales
3. Questions diverses

Ouverture de la séance 20 h 40 mn

En préalable, le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour l'examen de deux demandes, d'une part une subvention pour la présentation au salon de l'agriculture d'une jument et d'autre part pour une inscription hors RPCI d'un enfant de la commune.

Accepté à l'unanimité

## **1- Indemnités de l'agent recenseur**

Le montant est calculé à partir d'une indemnité de base de 319 € auquel s'ajoute les distributions de bulletin, les bulletins individuels...sur la base du nombre de recensés. Pour un montant de 672 €

Accepté à l'unanimité

## **2- Subvention pour le salon de l'agriculture**

Audrey POINTEAU de La Roë a vu sa jument sélectionnée pour une présentation au salon de l'agriculture et a sollicité une subvention.

Le conseil a examiné sa demande

Refus à l'unanimité

### **3- Inscription à l'école de LA GUERCHE**

Mr CHEMINANT, domicilié à La Hayère a fait une demande pour l'inscription de son fils à la maternelle de La Guerche. Il souhaite l'inscrire dans une classe bilingue Français-Breton.

Considérant que cette option n'est pas présente dans notre RPCI, [le conseil accepte sous condition](#). Les parents devront fournir annuellement un certificat de scolarité prouvant que l'enfant reçoit bien cet enseignement pour que les frais de scolarité soient payés par la commune.

[Accepté à l'unanimité](#)

### **3- Préparation des élections**

Constitution des tableaux de permanence pour les élections municipales

### **4- Questions diverses**

**Clôture 21 h 50**

**Prochaine réunion : mardi 3 mars 2020**